



# ACTIVITÉS SPORTIVES

## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Jeudi 8 Septembre 2022

**Présents** : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. Michel CORBIERE, José LOPEZ, Bernard CAZEAUX, Jean-Paul LASSAGNE,

**Excusé (s)** : MM. Jean LECELLIER, Etienne RIPPERT, Jean-Luc BOUVERAT, Benjamin STORCK

### CDTIS à CRTIS

Demandes de classement des stades H Autheman de Lauris et de la colline des Mourgues de Villeneuve les Avignon

**Président**  
Alain Berthelot

**Secrétaire de séance**  
Michel CORBIERE